

(GALA 2024 RECONNAISSANCE



DOCUMENT
DE
RÉFÉRENCE

Pourquoi déposer votre candidature?

Être finalistes au Gala reconnaissance c'est :

Une vitrine pour le **recrutement** et un tremplin pour l'**attraction de la main-d'oeuvre**.

Une **reconnaissance publique** des efforts, du travail et du dynamisme de votre entreprise.

Une **visibilité significative** auprès du milieu des affaires de la région.

Développer votre **sentiment d'appartenance** au milieu.

La possibilité d'**élargir son réseau de contacts**.

Une occasion d'**accroître ses opportunités d'affaires**.

- Les finalistes auront l'opportunité exclusive de se voir offrir un reportage vidéo dédié à leur entreprise.
- Ce reportage mettra en lumière leurs réalisations, innovations et leurs valeurs uniques offrant ainsi une vitrine exceptionnelle. Les reportages seront présentés lors du Gala.
- Chaque finaliste se voit offrir gracieusement un billet pour la soirée du Gala.

Dates importantes



10 juin au 12 juillet 2024

Ouverture de la période de mise en candidature

8 octobre 2024

9 h : Dévoilement des finalistes (Conférence de presse)

11 h 30 : Début des entrevues

15 novembre 2024

GALA RECONNAISSANCE

Desjardins

ENTREPRISES :

Comment déposer une candidature



Visitez le site web de la Chambre de commerce en cliquant **ICI** afin de remplir le/les formulaire(s) ou encore de prendre rendez-vous pour une entrevue vidéo. (Entrevue d'une durée de 15-20 minutes - 4 à 5 questions)

TOURISME, CULTURE ET HÉBERGEMENT

Sont admissibles les entreprises dont les produits et services sont de nature culturelle, artistique et/ou touristique. Sont inclus les compagnies de théâtre, de danse, de musique, les événements culturels, les attraits touristiques, les événements grand public, événements sportifs, campings, lieux d'hébergement, etc.

MANUFACTURIÈRE ET CONSTRUCTION

Sont admissibles les entreprises de l'industrie manufacturière. Sont inclus, les industries de transformation des biens, mais aussi la réparation et l'installation d'équipements industriels ainsi que des opérations en sous-traitance telle que les plombiers, électriciens, installateurs, briqueteurs, entreprises de fabrication d'équipements, production, foresterie, etc.

COMMERCIALE ET RESTAURATION

Sont admissibles les entreprises offrant des services de vente au détail à partir de points de vente établis. Sont incluses les garages, quincailleries, magasins, boutiques, épiceries, dépanneurs, food truck, ...

NOUVELLE ENTREPRISE TRANSFERT D'ENTREPRISE

Sont admissibles les entreprises ayant entre 1 an et moins de 5 ans d'existence au 30 avril précédent le gala ou une entreprise dont la propriété a été transférée et dont la relève mène les opérations (plus de 50%). Cette catégorie s'adresse à une entreprise qui se démarque par la réussite de son processus de transfert ou de son acquisition qui ont su prendre leur place et rayonner dans leur domaine d'expertise. Tous secteurs d'activités confondus.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Prix attribué à une entreprise qui se distingue en s'appuyant sur de nouvelles pratiques environnementales et sociales dans la stratégie des opérations de son organisation en plus d'assurer la pérennité économique de son entreprise et l'équité sociale tant à l'interne (ressources humaines) qu'au sein de la collectivité.

INVESTISSEMENT

Prix attribué à une entreprise qui se distingue par la mise en œuvre d'un projet d'investissement visant l'agrandissement ou l'acquisition de nouveaux procédés innovants de nature à maximiser son potentiel et contribuer au développement socio-économique de la MRC de Mékinac.

Aussi au Gala:

COUP DE COEUR DU PUBLIC

Prix unique qui suscite l'enthousiasme de la communauté ! Le public est invité à voter pour son entreprise préférée. Entièrement déterminés par le grand public, les votes seront comptabilisés vers les finalistes. L'entreprise gagnante sera révélée lors du Gala après un vote en direct lors de l'événement.

TON « EXPÉRIENCE-CLIENT » EXCEPTIONNEL.

Le prix « expérience client » est une reconnaissance où le public a la chance de partager son coup de cœur. C'est peut-être ce sourire chaleureux à l'accueil, cette attention aux détails qui rend chaque visite spéciale, ou encore ce petit coin tranquille où vous aimez. Clients précieux, c'est le moment de rendre hommage à l'entreprise qui se démarque par les petites et grandes attentions.

EMPLOYEUR DE CHOIX

Sont admissibles les entreprises qui font preuve de créativité et d'ouverture dans leurs pratiques RH afin de répondre aux besoins de la main-d'œuvre, favorisant ainsi la création et le maintien d'emplois de qualité dans Mékinac. Déposé par les employés. Prix attribué à une entreprise qui se démarque par un plan de la productivité et la gestion des ressources humaines.

ENTREPRENEURIAT JEUNESSE

Prix attribué à de jeunes entrepreneurs passionnés et motivés qui se distinguent par leur projet novateur et leur engagement envers le développement économique de la région. Ce prix vise à encourager la créativité, l'audace et la persévérance de la relève d'affaires.

PERSONNALITÉ D'AFFAIRES

Prix attribué à une personne du milieu des affaires qui s'est distinguée par ses compétences entrepreneuriales, par ses réalisations, son dynamisme et par son engagement corporatif. Cette personne aura su faire profiter la région des retombées de son rayonnement et de son succès d'affaires.

ENTREPRISE ACCUEILLANTE

Prix attribué à une entreprise qui se distingue par son engagement envers l'accueil et l'intégration des personnes issues de l'immigration. Cette récompense vise à reconnaître les efforts soutenus d'une entreprise pour créer un environnement de travail inclusif, respectueux et équitable.

ENTREPRENEUR DE LA RELÈVE

Entrepreneur de moins de 40 ans qui, par ses idées et son dynamisme, a su faire rayonner son entreprise. Son leadership a permis le bon fonctionnement de cette dernière et a contribué à lui assurer une place de choix dans la MRC de Mékinac.

HÉRITAGE GUY DAMPHOUSSE

Prix attribué à une personnalité d'affaires qui s'est brillamment illustré tout au long de sa carrière dans le domaine économique de notre région. Ce prix illustre ses réussites et sa capacité d'accomplir de grandes choses. Prix décerné à une personne qui œuvre ou qui a œuvré dans le milieu des affaires, cette personne est un modèle à suivre pour les jeunes entrepreneurs. Le récipiendaire doit être âgé d'au moins 50 ans et avoir été en affaires dans Mékinac ou l'être encore à ce jour, mais depuis au moins 10 ans.

Bonne chance à tous ! Peu importe les catégories, vous méritez tous de tenter votre chance et de briller. Croyez en vous et saisissez cette opportunité avec enthousiasme !

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Une analyse du dossier s'impose afin de sélectionner les finalistes et les lauréats. Il importe donc que vous remplissiez avec soin chacune des parties du formulaire.

Tout entreprise à but lucratif ou non lucratif, entreprise privée, entreprise d'économie sociale et solidaire, coopérative, membre ou non-membre de la Chambre de commerce de Mékinac peut soumettre une candidature dans une catégorie, **dans le respect des conditions suivantes** :

- ✓ L'entreprise (siège social ou place d'affaires) doit être située sur le territoire de la MRC de Mékinac;
- ✓ L'entreprise non membre s'engage à devenir membre en déposant sa candidature;
- ✓ L'entreprise qui a été lauréate dans une catégorie ne peut pas soumettre sa candidature dans cette même catégorie pour l'année suivante.
- ✓ Pour toutes les catégories, les revenus autonomes doivent représenter au minimum 40 % du revenu total.

ENGAGEMENTS

Si elle est retenue à titre de finaliste, l'entreprise s'engage à :

- Être disponible pour un tournage d'une capsule vidéo;
- Être disponible pour une courte entrevue virtuelle;
- Être représentée lors de la conférence de presse annonçant les finalistes;
- Être représentée lors du Gala Reconnaissance;
- Accepter que soient utilisés à des fins promotionnelles : le nom, le logo, les photos, la capsule vidéo tournée dans l'entreprise et/ou l'information fournie dans le cahier de mise en candidature.

La période couverte et analysée pour le Gala 2024 est du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2024. Vous devez donc considérer les changements et actions durant cette période. Le dépôt de votre dossier de candidature implique que vous êtes prêts à déboursier le coût du ou des billets pour assister à la soirée du Gala, advenant le cas où vous êtes sélectionnés.

L'individu qui siège au conseil d'administration de la Chambre de commerce de Mékinac ou sur un comité autre que le comité Gala, en son nom personnel ou à titre de représentant d'une entreprise, est admissible. L'entreprise qu'il possède ou dirige est également admissible. Cela est possible parce que le processus d'évaluation et de sélection des finalistes et des lauréats relève d'un jury indépendant.

PROCESSUS D'ÉVALUATION, JURY et CONFIDENTIALITÉ

L'analyse et l'évaluation des dossiers ainsi que la sélection des finalistes et des lauréats relèvent d'un jury composé d'un professeur de l'UQTR et de personnes issues du milieu financier, des affaires, des services d'aide à l'entreprise et/ou du développement économique.

Le jury travaille avec une **grille d'évaluation** spécifique à chacune des catégories.

Déroulement

- Le jury se réunit pour une journée de délibérations qui se tient en septembre ;
- Chaque juré signe une déclaration de confidentialité;
- Un employé de la Chambre agit à titre de secrétaire du jury et signe également la déclaration de confidentialité;
- Le jury procède par catégorie, analyse chacun des dossiers en utilisant la grille d'évaluation, et transpose les résultats sur une grille de classement;
- La compilation des résultats se fait tout au long de la journée;
- Cette compilation permet de déterminer un maximum de trois (3) finalistes, pour chacune des catégories avec finalistes, et les lauréats;

Indicateurs

- Réponds aux critères de la catégorie
- Description de l'entreprise
- Innovation
- Caractère distinctif de l'entreprise
- Les impacts socio-économiques
- Principales réalisations
- Rayonnement de l'entreprise

POUR INFORMATION :

Geneviève Morin, directrice générale

418-507-3983

info@ccmekinac.ca